



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No SP-30328 Travaux de repavage du stationnement des employés du garage secteur 2

Veillez noter que les bureaux du Service du greffe sont maintenant situés au 4^e étage, bureau 430, de l'immeuble se trouvant au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Les soumissions pourront donc être reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 3 août 2021 à la réception du Service du greffe située à l'adresse mentionnée ci-haut:

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le 3 août 2021 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No SP-30360 Acquisition d'une grue télescopique de 54,5 pieds avec plateforme et coffres en aluminium

Veillez noter que les bureaux du Service du greffe sont maintenant situés au 4^e étage, bureau 430, de l'immeuble se trouvant au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Les soumissions pourront donc être reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 3 août 2021 à la réception du Service du greffe située à l'adresse mentionnée ci-haut:

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le 3 août 2021 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No SP-30364 Acquisition d'une grue rétractable avec fourgon, plateforme et coffres en aluminium

Veillez noter que les bureaux du Service du greffe sont maintenant situés au 4^e étage, bureau 430, de l'immeuble se trouvant au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Les soumissions pourront donc être reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 3 août 2021 à la réception du Service du greffe située à l'adresse mentionnée ci-haut:

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le 3 août 2021 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No SP-30265 Services d'assurances collectives de la Ville de Laval et de la Fraternité des policiers de Laval inc.

Veillez noter que les bureaux du Service du greffe sont maintenant situés au 4^e étage, bureau 430, de l'immeuble se trouvant au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Les soumissions pourront donc être reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 12 août 2021 à la réception du Service du greffe située à l'adresse mentionnée ci-haut:

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le 12 août 2021 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No SP-30342 Service de remorquage, de transport et d'extraction et enlèvement de véhicules légers et lourds, de machineries et d'équipements

Veillez noter que les bureaux du Service du greffe sont maintenant situés au 4^e étage, bureau 430, de l'immeuble se trouvant au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Les soumissions pourront donc être reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 12 août 2021 à la réception du Service du greffe située à l'adresse mentionnée ci-haut:

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le 12 août 2021 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No SP-30359 Fourniture de produits pour la signalisation routière, de feuilles d'aluminium et de divers accessoires

Veillez noter que les bureaux du Service du greffe sont maintenant situés au 4^e étage, bureau 430, de l'immeuble se trouvant au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Les soumissions pourront donc être reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 12 août 2021 à la réception du Service du greffe située à l'adresse mentionnée ci-haut:

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le 12 août 2021 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No SP-30381 Acquisition et livraison de chlore gazeux en cylindre de 907,2 kg pour les stations d'eau potable

Veillez noter que les bureaux du Service du greffe sont maintenant situés au 4^e étage, bureau 430, de l'immeuble se trouvant au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Les soumissions pourront donc être reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 12 août 2021 à la réception du Service du greffe située à l'adresse mentionnée ci-haut:

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le 12 août 2021 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-12584 créant une réserve financière pour le financement de dépenses pour la réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire lavallois

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	4 mai 2021
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	26 mai 2021

XXXXXXXXXX

Règlement numéro L-12829 modifiant le Règlement numéro L-12697 créant une réserve financière afin de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes et remplaçant le règlement numéro L-11414 et ses amendements

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	4 mai 2021
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	26 mai 2021

XXXXXXXXXX

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau du Greffier, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du mardi 6 juillet 2021, les règlements suivants:

Règlement numéro L-12821 modifiant le Règlement L-12423 concernant le bruit communautaire

Règlement numéro L-12834 modifiant le Règlement L-12628 sur la gestion contractuelle

Règlement numéro L-12835 modifiant le Règlement L-12059 visant l'aliénation d'immeubles municipaux

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau du Greffier, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de cette ville:

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement L-2001-3782 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé à l'angle de l'avenue Legrand (côté ouest) et de la rue Montmorency (côté sud), et ce, afin:

- d'agrandir la zone RU-37 à partir d'une partie de la zone R-129;
- de permettre, dans la zone R-129, l'aménagement d'une garderie d'enfants en mixité avec un usage habitation existant;
- de préciser les dispositions applicables à l'aménagement d'une telle garderie.

Règlement numéro L-2001-3783 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé en bordure du boulevard Saint-Martin Ouest (côté sud), à l'ouest de l'intersection de la rue Carole et du boulevard Saint-Martin Ouest, et ce, afin d'agrandir la zone résidentielle RU-83 à même une partie de la zone résidentielle RX-82 afin d'y inclure des terrains situés le long du boulevard Saint-Martin Ouest. Cet agrandissement viendrait autoriser les habitations unifamiliales sur ces terrains.

QUE lesdits règlements peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca;

QUE toutes les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Laval peuvent demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement au schéma d'aménagement de Ville de Laval, et ce, dans les **15 jours de la date de la présente publication**;

QUE le nombre requis de demandes adressées auprès de la Commission municipale du Québec pour qu'elle doive donner son avis sur la conformité dudit règlement au schéma d'aménagement de Ville de Laval est de cinq (5) pour ce règlement;

QUE, si ce nombre est atteint, la Commission municipale du Québec devra donner son avis sur la conformité du règlement au schéma d'aménagement de Ville de Laval dans les 60 jours de l'expiration des 15 jours ci-dessus mentionnés et, qu'à défaut de ce nombre, le règlement sera réputé conforme à l'expiration du délai de 15 jours pour adresser une demande écrite auprès de la Commission municipale du Québec;

QUE l'entrée en vigueur du règlement conforme sera publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Laval;

QUE toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire, son nom, son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre), y joindre une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, y inclure une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter et sa signature;

Conditions à remplir pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la Ville de Laval :

À la date de référence, soit le 6 juillet 2021, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique ou morale qui, depuis au moins 12 mois, est :
 - propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

DONNÉ À LAVAL
Ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE VIRTUELLE ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3790 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE L-2000 DE LA VILLE DE LAVAL

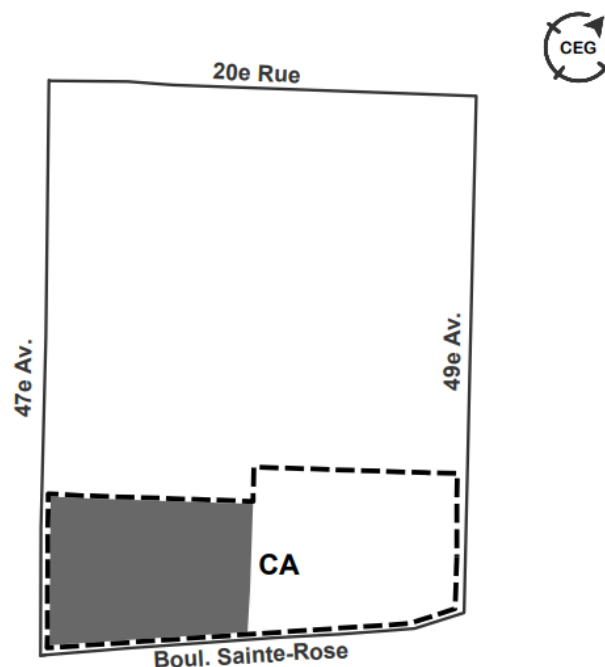
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 6 juillet 2021 le projet de Règlement numéro L-2001-3790 modifiant le règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé à l'angle (côté nord-est) du boulevard Sainte-Rose et de la 47e Avenue:



QUE le projet de Règlement numéro L-2001-3790 vise à modifier le Règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval en modifiant, de commercial CA à résidentiel R-1256, le zonage d'un territoire situé à l'angle (côté nord-est) du boulevard Sainte-Rose et de la 47e Avenue;

QUE l'objet de ce projet de règlement est:

- de créer la zone résidentielle R-1256 à même une partie d'une zone commerciale CA;
- dans la zone R-1256, d'autoriser les habitations unifamiliales isolées et les habitations bifamiliales isolées aux conditions suivantes:
 - la hauteur maximale d'un bâtiment principal est fixée à 2 étages sans excéder 7,5 mètres ;
 - un arbre doit être planté dans un îlot de verdure d'une superficie minimale 17 mètres carrés séparant l'aire de stationnement du boulevard Sainte-Rose et une haie de cèdres dense d'une hauteur minimale de 1,2 mètre doit être plantée et maintenue en tout temps dans cet îlot de verdure;
 - au moins un autre arbre doit être planté dans une cour en bordure du boulevard Sainte-Rose.

QUE le secteur concerné est délimité de la manière suivante:



Règlement numéro L-2001-3790	 Zone(s) concernée(s)	 Partie(s) modifiée(s) dans la/les zone(s) concernée(s)
------------------------------------	---	---

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique virtuelle le 22 juillet 2021 à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 22 juillet 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 22 juillet 2021 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette assemblée publique virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que suite à cette assemblée publique virtuelle, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 23 juillet au 5 août 2021 en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire :

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site internet suivant :

[Ville de Laval - Assemblées publiques de consultation](#)

DONNÉ À LAVAL
Ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée:

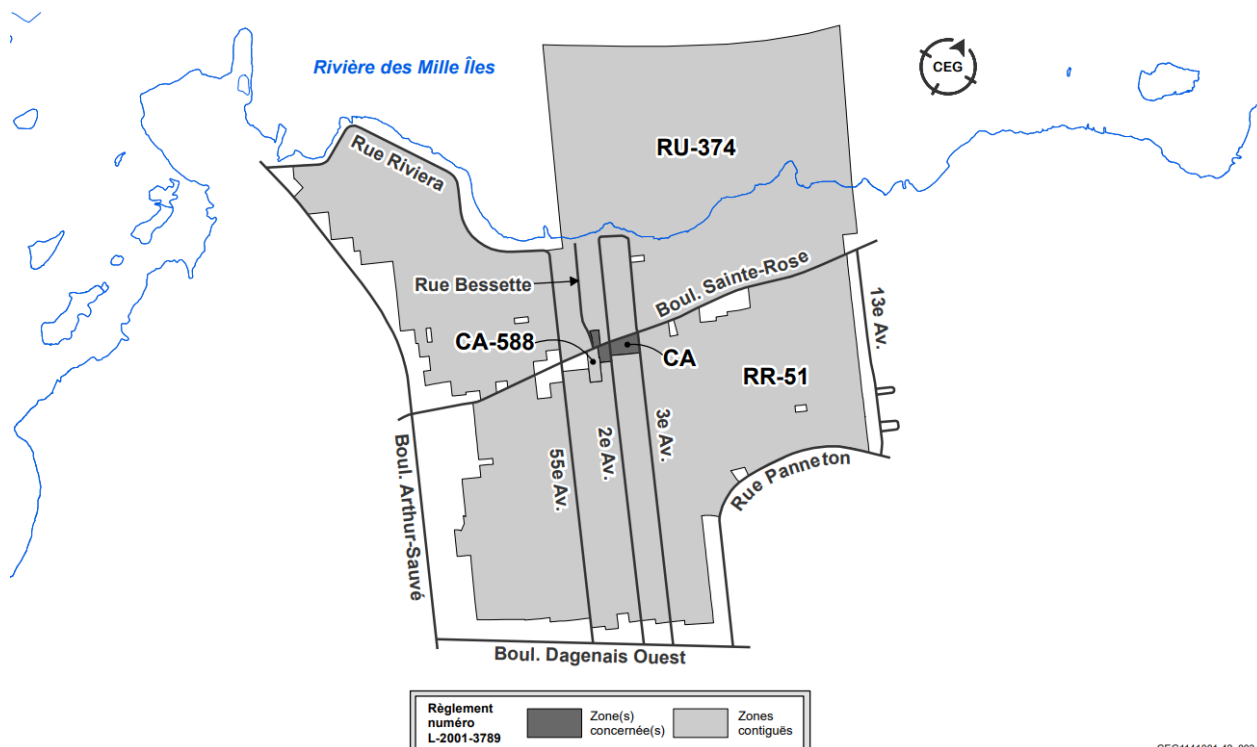
QUE, suite à l'assemblée de consultation tenue le 20 mai 2021, le conseil municipal a adopté, en date du 6 juillet 2021, le second projet de Règlement numéro L-2001-3789 modifiant le règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé sur le boulevard Sainte-Rose (côté sud), entre la 2^e Avenue et la 3^e Avenue, et ce, afin de créer la zone résidentielle R-1255 à même une partie de la zone commerciale CA afin de permettre les habitations trifamiliales isolées ou jumelées et les habitations multifamiliales isolées d'au plus 6 logements, et ce, selon les dispositions suivantes:

- hauteur maximale d'un bâtiment principal : 2 étages ;
- hauteur maximale du niveau du rez-de-chaussée : 1 m ;
- profondeur maximale de la cour avant : 5 m ;
- entrée charretière prohibée en bordure du boulevard Sainte-Rose ;
- approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la délivrance d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment afin de pouvoir exiger une architecture et des aménagements de terrain de qualité.

QUE ce second projet de règlement contient au moins une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée CA et des zones contiguës RU-374, RR-51 et CA-588 afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

QU'une demande relative à la disposition ayant pour objet de créer une nouvelle zone, d'y spécifier les usages autorisés et d'y prescrire des normes relatives à l'implantation et à la hauteur des bâtiments peut provenir des personnes intéressées de la zone concernée par le règlement, soit la zone CA et des zones qui lui sont contiguës soit les zones RU-374, RR-51 et CA-588.

QU'une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition;



QUE vu ce qui précède, pour être valide, toute demande de référendum doit être reçue individuellement ou par pétition par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée au plus tard le 20 juillet 2021, doit indiquer clairement le numéro du règlement, la disposition qui en fait l'objet ainsi que la zone d'où elle provient et comptabiliser un total de 12 demandes de référendum individuelles par les personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou une majorité de demandes de référendum individuelles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;

Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5

QUE les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de faire une demande de référendum peuvent être obtenus à la suite d'une demande transmise à l'adresse courriel Reglements@laval.ca;

QUE toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE le second projet peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca

DONNÉ À LAVAL
Ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, aliéné le bien ci-dessous décrit:

LOT(S) – CADASTRE DU QUÉBEC	BÉNÉFICIAIRE	CONSIDÉRATION
5 064 553	9509593 Canada inc.	825 000 \$

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À LAVAL
Ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, fixé la tenue des séances du conseil de la Ville au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, suite 120, et ce, à compter du 10 août 2021.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À LAVAL
Ce 12 juillet 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe